

# **Compte rendu de Conseil Municipal**

## **Séance du 14 juin 2016 à 20 heures**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,*

*Date de convocation : 8/06/2016*

*Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 Absents excusés : 2*

*Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.*

*Absents excusés : Hervé DUQUESNE a donné procuration à Josiane GONZALEZ*

*Jean-François TAILLANDIER a donné procuration à Jean-Michel CHATAIN*

*Secrétaire de séance : Martine LAFFAY*

**- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.**

**1 - Jury d'assises – tirage au sort, art. 261 du code de la procédure pénale :** il a été procédé au tirage au sort, de trois personnes, publiquement à partir de la liste électorale de la commune.

**Le conseil municipal** prend acte de ce tirage au sort effectué conformément au code de la procédure pénale (art. 261).

**2 - Droit de Préemption Urbain :** le conseil municipal, après délibération, **renonce à l'acquisition** des parcelles section A n° 406 le Suc, A n° 439 47 Rue Centrale, A n° 445 (terrain situé en zone UC du PLU) 47 Rue Centrale, A n° 446 Le Bourg, superficie totale de la propriété : 32 a 55 ca.

**3 – Emploi d'avenir création du poste pour une durée de 3 ans :** le maire rappelle la délibération n° 9 du 5 avril 2016 créant un emploi d'avenir pour une durée de 1 an. La mission Locale du Forez nous a rappelé qu'en principe la durée de l'emploi d'avenir est de trois ans, des contrats d'une durée de 12 mois peuvent également être conclus mais seulement en cas de circonstances exceptionnelles.

Après délibération, **le conseil municipal décide** à l'unanimité de modifier la délibération du 5 avril 2016 et **de créer le poste d'emploi d'avenir pour une durée de trois ans** à compter de juin 2016.

**4 – Création de poste emploi permanent – suppression de poste emploi permanent :**

Un agent communal va prochainement prendre sa retraite. Dès le départ de cet agent, les services seront réorganisés. Le Comité Technique Intercommunal du Centre De Gestion de la Loire a été consulté sur **cette réorganisation laquelle nécessite :**

. la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 18 h 20 minutes / 35 h par semaine (avec annualisation du temps de travail) pour des travaux d'entretien ménager de divers bâtiments communaux et la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe de 22 h 30 minutes /35 h par semaine (temps de travail annualisé).

Le 25 mai 2016 le CTI du CDG 42 a émis un avis favorable à ces demandes : création et suppression de postes avec effet au 25 août 2016.

. Vu les explications complémentaires du maire, vu le budget communal, vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la création et la suppression des postes présentées,

**Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

. la suppression d'un poste à temps non complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, de 22 h 30 minutes /35 h par semaine (temps de travail annualisé), emploi permanent (filière technique, catégorie C).

. la création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 18 h 20 minutes /35 h par semaine (temps de travail annualisé, emploi permanent, (filière technique, catégorie C).

. Cette création et suppression de poste prennent effet au 25 août 2016.

**5 - Convention de mise à disposition du service marchés publics de Loire Forez auprès de la commune de St-Georges-Haute-Ville pour assurer une mission d'assistance à la passation de marché public.**

Le maire propose après concertation du service marchés publics de la Communauté d'Agglomération Loire Forez de passer une convention avec ce service. Cette convention nous permettrait de bénéficier des compétences techniques d'assistance en marchés publics. **Le maire donne lecture du projet de convention. Il indique notamment :**

- le service mis à disposition sera missionné pour accomplir les missions suivantes dans le cadre de la mise aux normes de toilettes publiques :
  - . Rédaction des pièces administratives (règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement, avis d'appel public à la concurrence)
  - . Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE + ANNEXES) et envoi de l'avis d'appel public à la concurrence au support de presse choisi.
  - . Rédaction du cadre du rapport d'analyse des offres
  - . Assistance lors de l'ouverture des offres
  - . validation juridique du rapport d'analyse des offres
  - . rédaction des courriers aux entreprises non retenues
  - . Rédaction du courrier de notification
- Les modalités financières de mise à disposition dont le coût horaire est fixé à 25 €. Ce montant comprend les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions). A cela s'ajoute les frais de déplacement ...
- La commune remboursera la CALF pour l'exécution des missions en fonction de l'état récapitulatif des heures réellement effectuées, etc.

**Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du service marchés publics de Loire Forez auprès de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville pour assurer une mission d'assistance à la passation de marché public et d'autoriser le maire à la signer.

**6 - Dossier de consultation d'entreprises pour rénovation – mise aux normes d'accessibilité (Personnes à Mobilité Réduite) de sanitaires, approbation du programme de travaux, autorisation à donner au maire pour lancer la consultation :**

Le maire rappelle la délibération n° 5 du 5 avril 2016 relative au dossier de consultation pour des travaux à réaliser les sanitaires de quatre établissements recevant du public (sanitaires situés : stade, place des anciens combattants, salle Chamussy, cantine scolaire). Il a été décidé de compléter ce dossier, le maire le présente. Deux lots sont prévus.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le dossier présenté et autorise le maire à lancer la consultation des entreprises.**

**7 - Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) pour des travaux d'économie d'énergie à l'école élémentaire :**

**La CALF a lancé un appel à projet concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités**, lequel s'inscrit dans le cadre du dispositif : « Cercle vertueux d'énergie ».

Ainsi, les actions financées par ce fonds doivent générer de nouvelles économies d'énergies permettant de ré-abonder le fonds d'investissement, et ce afin d'augmenter les capacités d'aides aux communes. Pour ce faire, les communes bénéficiaires s'engagent à reverser sur une durée limitée à 5 ans, à partir de l'année suivant l'attribution de l'aide financière, soit 5 % tous les ans, du montant de la subvention obtenue pour les communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public, soit 10 % tous les ans pour celles ne pratiquant pas l'extinction.

Or, la commune de St-Georges-Haute-Ville désire réaliser des travaux générant des économies d'énergies. Ces travaux concernent le remplacement de menuiseries extérieures à l'école élémentaire et l'isolation de la toiture (ce programme de travaux a notamment fait l'objet de la délibération n° 15 du 5 avril 2016).

**Compte tenu que le projet ci-dessus décrit rentre dans le cadre de l'appel à projet lancé par la CALF concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités**, la Commune de Saint-Georges-Haute-Ville souhaite solliciter une participation financière sous la forme d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

2/5

**Ainsi, il est proposé au conseil municipal :**

**Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 14 juin 2016**

- de solliciter un fonds de concours auprès de la CALF dans le cadre du projet de la commune de St-Georges-Haute-Ville (travaux à l'école élémentaire : remplacement de menuiseries, isolation de la toiture),
  - de s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
  - d'autoriser le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
  - d'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier
- Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter toutes les propositions précitées.**

*Le maire informe le conseil municipal concernant ce dossier que la subvention maximale susceptible d'être accordée à notre commune par la CALF est de 8 026 € (taux de 50 % des dépenses éligibles). Ce montant a été calculé par rapport aux deux devis d'un montant de 16 051 € H.T fournis à la CALF.*

**8 - Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour travaux - fournitures pour l'accessibilité et terrain multisport ainsi que sa plateforme :**

Le maire fait savoir au conseil que les subventions sollicitées (délibération n° 7 du 1/03/2016) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) n'ont pas pu être retenues.

**Ces deux demandes concernaient :**

- . la mise aux normes d'équipements publics pour l'accessibilité et plus précisément la mise aux normes des sanitaires de plusieurs bâtiments communaux, l'achat de fournitures
- . l'installation d'un terrain multisport ainsi que sa plateforme.

**Le maire donne lecture du courrier du préfet de la Loire** nous indiquant notamment que ces deux demandes présentées pourraient être étudiées une nouvelle fois lors de la prochaine campagne d'examen de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, si tel est notre souhait.

Il est donc proposé au conseil municipal que les deux dossiers (précités) transmis au titre de la DSIPL soient étudiés au titre de la DETR 2017.

**Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver la proposition du maire et de solliciter des subventions au titre de la DETR 2017** pour les deux dossiers précités.
- **d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires** à la constitution de ces demandes de subventions (DETR 2017).

**9 - Acquisition de terrains dans le cadre des travaux du contrat COCA, autorisation à donner au maire pour signer les divers documents qu'établira le géomètre :**

Le maire rappelle la délibération n° 10 du 2/06/2015 relative à l'estimation des travaux d'aménagements de la RD 107 entre le carrefour avec la RD 109 et le chemin du Suc (dans le cadre du contrat COCA). Le programme de ces travaux est annexé à la délibération n° 4 du 5/05/2015, il prévoit des acquisitions de propriétés.

**Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- d'autoriser le maire à signer tous les documents qu'établira le géomètre SCP Bouniard, afin de permettre à la commune d'acquérir les portions de terrains nécessaires à la réalisation des travaux du contrat COCA (programme de travaux annexé à la délibération n° 4 du 5 mai 2015).

*Le maire informe le conseil municipal que concernant ce dossier une réunion de travail (avec le bureau d'étude SARL B. Ingénierie) a été programmée le 21 juin 2016 à 16 h 30 en mairie.*

**10 - motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 :**

**Le maire fait savoir au conseil municipal** que l'Association des Maires de France est mobilisée pour la candidature de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et nous invite à prendre une délibération de soutien. Le maire présente ce dossier.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide à la majorité**, (à la suite du vote à mains levées, 11 pour et 4 contre) **d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris** à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

3/5

**11 - demandes d'installation de camion pour vente de pizzas à emporter :**

**Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 14 juin 2016**

**Le maire :**

- fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu deux demandes d'installations de camions pour vente de pizzas à emporter et donne lecture des deux courriers (le 1er reçu le 13/05/, et le 2<sup>ème</sup> reçu le 6/06/2016). Des professionnels de vente à emporter ont par le passé proposé cette formule de restauration (pizzas), mais peu de temps après ils quittaient la commune faute de clients.
- propose de répondre positivement à la personne qui a déposé sa demande en premier lieu et de la rencontrer pour notamment l'informer du peu de clients qu'ont eu ces prédécesseurs. Si à la suite de cette rencontre la personne ne désire plus installer son camion de pizzas sur la commune, il sera alors répondu positivement à la deuxième demande et les mêmes explications lui seront données au cours d'un rendez-vous.
- Invite le conseil municipal, à lui faire connaître son avis au sujet de sa proposition.  
Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition du maire précitée** concernant ces deux demandes d'installations de camions pour vente de pizzas à emporter.

**12 - prêt de matériel communal :**

Une personne représentant l'association ELLES BALADI, SARL ESPACE KINEO sollicite le prêt ou la location, pour le 21 juin 2016 (fête de la musique) de l'ancienne scène installée autrefois dans la salle des fêtes.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, de prêter gratuitement ce matériel communal pour la date demandée.**

**Le conseil municipal est informé :**

- De l'invitation de l'association l'APPIC pour son vernissage de l'exposition d'arts « Les Loisirs », dimanche 3 juillet 2016 à 17 h 30 à la Chapelle de Montsupt.
- du nouveau nom d'ERDF : Enedis
- L'association Rugby Loisirs Hautevillois et le Montbrison Rugby Club organise une double démonstration et initiation de rugby le samedi matin 25 juin 2016 au stade de St Georges Haute Ville.
- Du site internet de la Fédération des Maires de la Loire, et des codes pour les rubriques réservées aux adhérents
- De la formation des élus proposées par l'Association des Maires : le 16 juin 2016 de 17 h à 20 h à Savigneux sur le thème la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public.
- Du compte-rendu de la conférence des maires de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, qui a eu lieu 10 mai 2016. Les sujets suivants ont été présentés : schéma départemental de coopération intercommunale : avis suite à l'arrêté du Préfet du 29 mars 2016, participations aux financements des projets d'infrastructures (projet A45, ligne ferroviaire St-Etienne/Montbrison/Clermont-Ferrand. En janvier 2017 élection du président de la CALF, nouveau bureau.
- Un conseil communautaire étant programmé le 5 juillet 2016, le conseil municipal prévu à cette même date aura lieu le 12 juillet 2016.
- Une réunion du syndicat des eaux du Val de Curraize aura lieu le jeudi 16 juin 2016.
- Un conseil d'école est prévu le 20 juin 2016
- de la date de la réunion de la commission enfance jeunesse de la CALF jeudi 23 juin 2016
- Rappel : « pot de départ » en retraite d'un agent de la commune le 4 juillet 2016
- Mercredi 6 juillet 2016 réunion en mairie avec le conseil départemental pour aborder des problèmes de sécurité.
- Travaux de rénovation d'une salle de classe de l'école élémentaire le 11 et 12 juillet 2016 (par les élus disponibles)
- Un particulier a été cambriolé vendredi 10 juin 2016.
- Le Conseil Municipal Jeune se réunira le 30 juin 2016.
- Le sou des écoles organise une kermesse et une tombola.

**Suite des informations communiquées au Conseil municipal :**

- Le **nettoyage et l'inventaire** de la vaisselle de la **salle des fêtes** de la commune : il est fixé au **20 juillet 2016**, les membres du conseil disponibles sont invités à y participer.
- Le **prochain bulletin communal est en préparation**, les articles sont à communiquer à Brigitte Rivollier. La **commission communication** se réunira le **mardi 28 juin à 18 h**.
- Le **rapport d'activités** du **Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL)** sera présenté au prochain conseil municipal.
- du **compte-rendu de la journée portes ouvertes de Véolia** organisée avec la CALF, Josiane GONZALEZ y assistait.
- Rappel : **fête de la musique prévue le 24 juin** sur la commune. En cas de pluie, le podium sera installé sous le préau de l'école. La buvette sera tenue par l'association « les Classards ». Le rangement du matériel se fera dès la fin de la manifestation.
- Le **20 août 2016 le tour de l'avenir** traversera la commune.
- le **27 août 2016 course cycliste** de Loire Pilat Forez
- **Nettoyage de la commune** « journées de l'environnement » elles auront lieu en principe le vendredi 7 octobre matin avec l'école de la commune (date à voir avec l'école) et samedi 8 octobre 2016.
- Du **compte rendu de la réunion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF)**, au sujet des déchets (comment produire moins de déchets).

*La séance de conseil est levée à 23 h 12.*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



*Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 21 juin 2016,  
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



5/5